

# Bulletin communal

## ALTENHEIM

Janvier 2016 - N° 31



### Dans ce numéro :

Editorial :	2
Extraits des comptes rendus :	3-5
Les Grands Anniversaires 2015 :	6
Infos Utiles :	6-7
Patrimoine funéraire	7
Actu ComCom :	8
SCOT :	9
Mise en place du PAPI :	10-11
Info SDEA :	12
Ecole maternelle :	12
Théâtre :	13
Fleurissement :	14
Arbres fruitiers :	14
Fête de Noël des enfants et fête des aînés :	15
Etat Civil :	16
Aqendas :	16

Mairie d'Altenheim: 15 rue Principale - 67490 ALTENHEIM

☎ : 03 88 70 21 10

✉ : [mairie.altenheim@orange.fr](mailto:mairie.altenheim@orange.fr)



Chers habitants d'ALTENHEIM,

L'année 2015 vient de se terminer et malheureusement d'une bien triste manière. Sous prétexte de servir un Etat islamique et pour faire régner le chaos et la peur, une poignée de terroristes s'en sont à nouveau pris à notre pays. En janvier, 17 de nos concitoyens, dont beaucoup de journalistes, ont trouvé la mort lors des attentats visant Charlie Hebdo, cette fois, le 13 novembre ce sont 130 innocents qui ont été sauvagement assassinés. C'est dans ces moments où quelques fanatiques extrémistes qui se disent musulmans mais qui sont aux antipodes du Coran, essayent de nous diviser, que nous devons absolument nous souvenir de notre devise nationale : « Liberté, égalité, fraternité ». La menace est toujours présente mais notre peuple, qui depuis longtemps a résisté à toutes les pressions et actions, résistera encore car telle est notre force.

En espérant que l'année 2016 se profile sous de plus beaux horizons, et que la paix retrouve le chemin de notre pays, nous allons aborder ensemble nos divers projets :

- La préparation des travaux en vue de la réfection de la rue de Wolschheim suit son cours. Un bureau d'études a été sélectionné après le lancement de notre appel d'offre, les étapes suivantes seront la consultation des concessionnaires et des riverains sur le projet final ainsi que la validation en Conseil Municipal pour un démarrage des travaux au courant de l'été.
- Dans le cadre de la loi handicap du 11 février 2005 nous obligeant à rendre nos bâtiments publics accessibles aux personnes à mobilité réduite, nous avons déposé un « agenda d'accessibilité programmé » afin d'organiser les travaux. Les plus importants seront à réaliser à l'église et s'échelonneront sur 3 ans avec la création d'une rampe, et la rénovation de l'escalier.

Les travaux de rénovation des vitraux de l'église sont quant à eux terminés et grâce à 2 subventions versées par le Conseil Départemental et par la Réserve Parlementaire de notre Député Patrick HETZEL, le coût total a été allégé de presque 6 000 € restant ainsi à la charge de la commune uniquement 3 200 €.

Au nom du Conseil Municipal, je vous souhaite à toutes et à tous, une très bonne année 2016, que tous vos projets se réalisent et que surtout vous gardiez la santé.

Le maire,  
Mickaël VOLLMAR

# Extraits des comptes rendus

## Séance du 16 juillet 2015 :

Suite à la fermeture de l'école maternelle et à l'accord écrit de Madame Monique HOLLNER en date du 23 juin 2015, le Conseil Municipal, a donné un avis favorable à sa modification de durée hebdomadaire de service qui passera de 10/35èmes à 5/35èmes à compter du 6 juillet 2015.

Afin de répondre à l'obligation de la mise aux normes pour l'accès des personnes handicapées dans les ERP, le Conseil Municipal a décidé d'acquérir la parcelle cadastrée Section 1 N°11 au lieudit « Village» d'une contenance de UN ARE ZERO UN CENTIARE (01 are 01ca), moyennant le prix global de 5 000 €. Monsieur Christophe MARXER qui avait préalablement donné son accord pour la vente a quitté la salle de séance pendant le vote. Le Conseil a donné pouvoir à Monsieur Jean-Claude HEITZ, premier adjoint au Maire, à l'effet de signer ledit acte administratif en qualité de représentant de la commune.

Le Conseil Municipal a pris acte de la motion de l'AMF pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat, mais également du courrier du Conseil Départemental relatif à la baisse de 20 % du montant de la subvention prévu pour les travaux inscrits dans le contrat de territoire.

Le Conseil Municipal a également été informé de l'organisation d'une réunion entre la Chambre d'Agriculture et les exploitants agricoles au sujet de « l'assolement concerté ». La réunion a d'ailleurs eu lieu le 8 septembre 2015 et il en ressort que la répartition entre les cultures d'hiver et de printemps est correcte. Les coulées de boues et ruissèlement d'eau sur les terres exploitées dans nos 2 bassins versants (secteur Boemsberg et Pfuhl) seront en principe divisés par 2 en 2016.

## Séance du 10 septembre 2015 :

Le programme des travaux de la rue de Wolschheim a été présenté au Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal a approuvé le cahier des clauses techniques particulières, l'enveloppe financière estimative des travaux d'un montant prévisionnel de 137 889 € HT, et a autorisé le Maire à lancer la consultation pour la recherche d'un bureau d'étude assurant la maîtrise d'œuvre.

Le Conseil Municipal a également autorisé le Maire à déposer un Agenda d'Accessibilité Programmé (Ad'AP) pour la mise en conformité de l'église, ledit programme s'échelonnait sur trois ans et sera d'un montant prévisionnel de 63 000 €.

### **Séance du 22 octobre 2015 :**

Au vu de la délibération du Comité Directeur du Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Bassin de la Haute Zorn en date du 30 septembre 2015 décidant d'adhérer et de transférer l'ensemble de sa compétence « grand cycle de l'eau » au Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace-Moselle (SDEA), le Conseil Municipal a décidé d'autoriser cette adhésion et c'est également prononcé favorablement sur le projet de dissolution du Syndicat ainsi que sur le transfert des biens syndicaux nécessaires à l'exercice de sa compétence, en pleine propriété et à titre gratuit. Il a également été désigné monsieur HEITZ Jean-Claude comme délégué titulaire et monsieur VOLLMAR Mickaël comme délégué suppléant au sein de la Commission Locale et des Assemblées Territoriales et Générale du SDEA.

Le Conseil Municipal a pris acte des nouveaux tarifs en matière de redevance d'assainissement applicables au 1er janvier 2016 à savoir que la part proportionnelle €/HT/m<sup>3</sup> reste identique qu'en 2015, soit 1,17 € et que la part fixe €/HT/an passe de 10 € à 15 €.

La convention de déneigement a été reconduite entre monsieur MARXER Christophe et la mairie d'Altenheim pour la saison hivernale 2015/2016. Cette convention a pour objet la réalisation de travaux de déneigement sur les voies communales ainsi que les abords des bâtiments communaux.

Après présentation des deux propositions d'assurance faites par les compagnies Yvelin et Groupama en matière de contrat d'assurance du personnel, le Conseil Municipal a décidé de souscrire le contrat d'assurance avec effet au 1er janvier 2016 pour une durée de quatre ans auprès de la compagnie d'assurance Groupama.

Au niveau des travaux de la rue de Wolschheim, Monsieur le Maire informe les Conseillers que trois offres ont été présentées et qu'elles sont à l'étude. Le choix du candidat retenu sera prévu pour le mercredi 28 octobre.

### **Séance du 10 décembre 2015 :**

Le Conseil Municipal a approuvé la convention d'adhésion gratuite à la plateforme « Alsace Marchés Publics » permettant de passer et de déposer des marchés publics par le biais d'un outil dématérialisé, sécurisé, simple d'utilisation, répondant aux exigences réglementaires, et ayant un impact local fort.

Suite à l'adhésion de la commune d'Altenheim à l'Agence Territoriale d'Ingénierie Publique (ATIP) par délibération du 26 mai 2015, le Conseil Municipal a validé les missions suivantes :

- l'instruction administrative des demandes, déclarations et autorisations d'urbanisme avec pour montant de contribution 2016 fixée par le comité syndical de l'ATIP afférente à cette mission à savoir 2€ par habitant et par an.

- l'accompagnement technique en aménagement et urbanisme, l'assistance à l'élaboration de projets de territoire, le conseil juridique complémentaire à ces missions concernant notre projet de réaménagement « rue de Wolschheim et entrée du village ».

La durée de cette mission correspond à 5 demi-journées et la contribution pour l'année 2016 a été fixée par le comité syndical à 300 € par demi-journée d'intervention.

Le Conseil Municipal a également approuvé la convention relative à la gestion, l'entretien et la surveillance du domaine public routier départemental sur le territoire de la commune d'Altenheim. Cette répartition des rôles est systématiquement formalisée par une convention d'entretien à l'occasion des aménagements de traverse notamment. A ce titre, l'entretien de la chaussée est assurée par le Conseil Départemental alors que les dépendances (trottoirs, mobiliers urbains, éclairages publics, plantations etc.) sont du ressort de la Commune.

Après présentation, le Conseil Municipal a pris acte du rapport d'activité 2014 de la Communauté de Communes de la Région de Saverne.

Monsieur le Maire a informé le Conseil Municipal que le bureau d'études retenu pour le marché de maîtrise d'œuvre concernant notre chantier de la rue de Wolschheim est le bureau M2i sis à Wingersheim 24, rue des Chasseurs pour un montant HT de 9 660 €.

Monsieur le Maire a également informé le Conseil Municipal que dans le cadre de la loi NOTRe du 7 août 2015, il y a maintenant possibilité de supprimer le CCAS dans les communes de moins de 1500 habitants. Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de maintenir notre CCAS.

# Les Grands Anniversaires en 2015

Anniversaire avec passage du Maire et des Adjointes à partir de 75 ans (facultatif) :



**Marie-Thérèse MARTIN-NETH, 20 octobre 2015, 75 ans**



**Antoine MENGUS, 1<sup>er</sup> septembre 2015, 80 ans**

## Infos utiles

Abbé Tim : 03.88.91.41.48

Dépannage électricité : 03.88.18.74.00

Gendarmerie : 17

Service des eaux : 03.88.91.21.68

Samu : 15

Transport à la demande (Comette) :  
03.88.71.78.82

Pompier : 18

La Ruche : 03.88.70.28.77

Centre antipoison : 03.88.37.37.37

# Patrimoine funéraire

## Pensez à sauvegarder votre patrimoine funéraire !

Malheureusement, de nos jours, il faut penser à se prémunir de tout !

Suite aux nombreux épisodes de vandalisme dans les cimetières et aux vols de métaux en recrudescence, l'association des Maires du Bas-Rhin, après avoir travaillé la question avec des professionnels et le service d'ordre, a élaboré une liste de recommandations dont certaines s'adressent aux propriétaires de sépultures :

Ils conseillent donc aux familles

- de réaliser et conserver des photographies des tombes de leurs défunts ;
- de conserver les factures des objets funéraires de valeur ;
- de sensibiliser les usagers à l'intérêt d'une surveillance collective du cimetière.

Nous vous rappelons que la responsabilité de la commune ne pourra pas être engagée en raison de dégâts ou de dégradations au préjudice du concessionnaire.

En cas de déménagement, nous vous saurions gré de bien vouloir laisser votre nouvelle adresse à la mairie.

Rédacteur : Murielle Wicker

### Infos utiles

#### Permanences de la mairie :

le lundi de 17 heures à 19 heures

le jeudi de 15 heures à 17 heures

Mairie : 03.88.70.21.10

Ecole maternelle : 03.88.70.25.67

Salle polyvalente : 03.88.70.24.22

Maire : 06.84.24.42.82

1<sup>er</sup> adjoint (Jean-Claude HEITZ) :  
06.83.36.80.24

2<sup>ème</sup> adjoint (Daniel KNOBLOCH) :  
06.86.88.18.30

3<sup>ème</sup> adjointe (Murielle WICKER) :  
06.82.87.22.25

## Vers une fusion des Com Com de Saverne et Marmoutier-Sommerau ?

La loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ou loi NOTRe a relevé le seuil minimum de population des Communautés de Communes de 5 000 à 15 000 habitants. Si la Communauté de Communes de la Région de Saverne, avec ses 30 000 habitants, n'est pas directement concernée, certaines Collectivités voisines le sont en revanche. Ainsi il est question de fusion entre la Communauté de Communes du Pays de Hanau et la Communauté de Communes de la Petite Pierre, chacune ayant une population inférieure au seuil fixé par la loi.

La Communauté de Communes de Marmoutier-Sommerau est également dans l'obligation de se regrouper, et envisage de rejoindre la Communauté de Communes de la Région de Saverne afin de répondre au critère du seuil de population. Des discussions portant sur cette fusion sont actuellement en cours au sein des deux Intercommunalités, y compris dans les Conseils Municipaux des Communes Membres. Avant la date du 31 mars 2016 un Schéma Départemental de Coopération Intercommunale doit être arrêté par le Préfet afin de fixer la nouvelle carte des Intercommunalités. Au stade du projet, ce schéma prévoit la fusion de l'intégralité de la Communauté de Communes de Marmoutier-Sommerau avec la Communauté de Communes de la Région de Saverne. Cependant, certaines Communes, notamment du secteur de la Sommerau, sont ouvertes à une fusion avec la Communauté de Communes des Coteaux de la Mossig (Wasselonne). Lors d'une récente séance du Conseil Communautaire une majorité s'est néanmoins exprimée en faveur d'un rapprochement avec la Communauté de Communes de la Région de Saverne.

Coté Savernois, les Elus ont également délibéré en faveur d'un rapprochement, la fusion s'opérant en cohérence dans un même bassin de vie, entre des Territoires appartenant au même SCoT et au même Pays.

Reste donc à voir quelle orientation sera définitivement retenue, l'ensemble de la Communauté de Communes de Marmoutier-Sommerau va-t-il fusionner avec la Communauté de Communes de la Région de Saverne ?

Réponse dans les prochains mois, sachant qu'en définitive le dernier mot reviendra à l'Etat par décision du Préfet ...



**Le Schéma de Cohérence Territoriale de la Région de Saverne en révision !** Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) est un document de planification qui organise l'aménagement et le développement du territoire de 4 intercommunalités (Pays de Hanau, Région de Saverne, Marmoutier-Sommerau, Coteaux de la Mossig) et dont les orientations d'aménagement et d'urbanisme s'imposent aux Plan Locaux d'Urbanisme (PLU).

Le SCOT a été créé par la **loi Solidarité, Renouvellement Urbain (SRU) du 13 décembre 2000** pour répondre au développement urbain, qui depuis les années 1970, s'était principalement orienté vers une logique d'extension et de spatialisation des fonctions urbaines (zones d'habitat pavillonnaire, zones d'activités économiques, zones commerciales, zones de loisirs). Depuis, le modèle périurbain, rendu possible par le règne de la voiture, indispensable et nécessaire à toutes activités, continue de progresser.

A travers l'élaboration du SCOT approuvé en 2011, le territoire a donc été invité à réfléchir sur une nouvelle manière de se développer, en rupture avec le modèle de l'étalement urbain. Plus récemment, la loi **Engagement National pour l'Environnement de juillet 2010**, dite **Grenelle II**, a conféré au droit de l'urbanisme de nouveaux objectifs de lutte contre le changement climatique. L'outil SCOT a ainsi été conforté en tant que cadre de référence d'un urbanisme économe en énergie, impliquant notamment des contraintes renforcées en matière de lutte contre la consommation d'espace.

C'est dans ce contexte d'évolution législative que le comité syndical du SCOT de la Région de Saverne a engagé une procédure de révision pour mettre en conformité le document à ses nouveaux objectifs. Les travaux en cours portent sur la mise à jour du diagnostic territorial et des continuités écologiques du territoire. Viendront ensuite les phases de définition du projet d'aménagement et de développement durable (PADD), colonne vertébrale du SCOT, suivi du document d'orientations et d'objectifs (DOO), partie réglementaire qui s'impose aux documents d'urbanisme.

Le public est invité à prendre connaissance des travaux du SCOT au cours de réunions publiques qui auront lieu sur le territoire ou via le site internet [www.scot-region-saverne.org](http://www.scot-region-saverne.org), et à s'exprimer en laissant ses observations par mail [contact@scot-region-saverne.org](mailto:contact@scot-region-saverne.org) ou sur le registre de concertation ouvert dans les locaux du SCOT (MEF 16 rue du Zornhoff 67700 Saverne).

# Mise en place du PAPI

Le bassin versant de la Zorn et du Landgraben a connu ces dernières décennies des inondations de la Zorn et de ses affluents et des phénomènes de coulées d'eaux boueuses. La mise en place des programmes d'actions de prévention des inondations (PAPI) sur le territoire ont pour objet de nous protéger des inondations par des aménagements, l'amélioration de la prévision des crues et des dispositifs d'alerte mais également de **développer une culture du risque en entretenant la mémoire des inondations** auprès du public comme des élus. Les changements de domiciles, l'arrivée de nouveaux habitants, la diminution des liens communautaires, etc. font que, souvent, on perd le lien avec son territoire et son histoire. Or, se souvenir des événements passés, c'est mieux se préparer aux événements futurs. Pour cela, rien de plus profitable que de partager l'expérience et le savoir des anciens, avec les plus jeunes comme avec les nouveaux arrivants, dans le but de construire une culture du risque collectivement partagée.

Pour cela nous avons besoin de l'aide de tous. Vous connaissez des repères de crues oubliés, vous avez des informations personnelles relatives aux inondations ou aux coulées de boue (documents, témoignages, photographies, vidéos, cartes postales, etc.) actuelles ou anciennes ? Mettez-les à la disposition de tous soit en informant Juliette TRAUTMANN, animatrice PAPI au Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Bassin de la Haute Zorn et à la Communauté de Communes de la région de Brumath (mail : [juliette.trautmann@bas-rhin.fr](mailto:juliette.trautmann@bas-rhin.fr)/ Tél : 03 69 33 20 64), soit en les partageant sur le site [www.orrion.fr](http://www.orrion.fr) (Observatoire Régional des Inondations en Alsace), créé par l'Université de Haute-Alsace. ORRION a pour objectif de permettre le partage des connaissances, des savoirs, des mémoires dans le but de construire une culture du risque collectivement partagée en Alsace.



Communauté  
de Communes  
de la Région  
de Brumath

Syndicat Intercommunal  
d'Aménagement du Bassin  
de la Haute Zorn



Inondation du 9 décembre 2010, avenue de Strasbourg à Brumath. Source : Airdiasol pour la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Alsace

Inondation du 26 mai 1983 à Dettwiller. Source : Direction Départementale des Territoires du Bas-Rhin (DDT 67)



## Information SDEA

Peut-on jeter les lingettes au réseau d'assainissement ?

**IL NE FAUT SURTOUT PAS JETER LES LINGETTES AU RESEAU D'ASSAINISSEMENT**, elles sont un **véritable fléau pour celui-ci**. Jetées dans les toilettes, les lingettes causent de sérieux dysfonctionnements dans les stations de pompage et d'épuration : elles bouchent et détériorent les pompes de relèvement, obstruent les grilles des stations d'épuration et sont parfois à l'origine de pannes importantes.

Ainsi, l'eau peut parfois ne plus être relevée et faire déborder le réseau d'assainissement vers le milieu naturel ou interrompre la bonne épuration des eaux, polluants ruisseaux, rivières nappes phréatiques...

Des conséquences plus que dommageables car elles **augmentent le coût de l'assainissement, et donc la facture d'eau**.

### Attention :

Après l'utilisation, jetez les lingettes dans votre poubelle !

Les lingettes sont souvent dites « biodégradables ». En réalité, e nous les jetez au réseau d'assainissement (par exemple dans vos pas le temps suffisant pour se dégrader avant leur arrivée dans les



is si  
l'ont  
ion.

### Ayez « l'éco-réflex »

Une consommation quotidienne de lingettes pour faire le ménage produit plus de 24kg de déchets par an, soit 20 fois plus en moyenne que d'utiliser un détergeant en flacon et des chiffons !

## Ecole maternelle

### Portes ouvertes à l'école maternelle d'Altenheim !

Suite au projet de construction d'une nouvelle école intercommunale sur la commune de Lupstein, pour tout le réseau du Sternenbergr dans les années à venir, il a été décidé le regroupement futur des maternelles à Westhouse-Marmoutier pour le monolingue et Lupstein Centre pour le bilingue.

En mai dernier, la Direction Académique de Strasbourg nous a donc informé de sa décision de fermer l'unique classe à l'école maternelle de notre village pour la rentrée 2015.

La commune se retrouve donc avec un bâtiment à vider et à reconverter...

Dans un premier temps une conseillère municipale s'est pris le temps de trier les affaires restantes dans le but d'ouvrir le bâtiment au public de 8h à 12h le samedi 13 février afin que toute personne intéressée puisse venir y récupérer gratuitement du matériel encore utilisable ;

Avis toute la population !

Rédacteur : Murielle Wicker

## D'Altner Band saison 2016 :

La troupe d'Altnerband va vous présenter cette année :

### *D'Altner Band macht siner Show !*

En effet, cette nouvelle saison 2016 promet d'être exceptionnelle. La troupe change de registre puisqu'elle va vous présenter un spectacle composé de différents sketches d'auteurs alsaciens renommés :

Joël IRION, Bernard EIBEL, Jacqueline JOST-MAURER, Yves BISCH, Jeannine HALBWACH...

Dess kann guet ware !



- Le dimanche 6 Mars 2016 (fête paroissiale)
- Le samedi 12 Mars 2016 à 20h15
- Le dimanche 13 Mars 2016 à 14h30 suivi à 18h00 d'une soirée tartes flambées.
- Le samedi 19 Mars 2016 à 20h15.

Merci d'avance pour votre présence, les réservations se font par téléphone au :  
03-88-70-20-96.

Site internet : [www.altnerband.com](http://www.altnerband.com)

Rédacteur : Mickaël VOLLMAR

---

## Fleurissement



La commission fleurissement est passée début juillet. Les lauréats se sont vus remettre un bon d'achat valable chez les horticulteurs de la région.

Félicitations à l'ensemble des participants pour l'implication et l'embellissement de notre village

Rédacteur : Angélique MARXER

---

## Arbres fruitiers

Dans le cadre de l'opération « Vergers solidaires », la municipalité d'Altenheim a décidé de profiter des avantages financiers actuels pour planter 7 arbres fruitiers hautes tiges sur notre banc communal au lieu-dit : « Le Gruet » route de Dettwiller : pommiers, poirier, cerisier etc... y ont été plantés.

Après taille et entretien sur les conseils de nos arboriculteurs, les habitants d'altenheim pourront cueillir de bons fruits pour réaliser de bonnes préparations culinaires...

Nous remercions chaleureusement tous les bénévoles qui ont accepté de venir donner main forte à la plantation !

Rédacteur : Murielle Wicker



## Fête de Noël des enfants et des aînés



Les fêtes de Noël des enfants et des aînés de notre commune fûrent, encore cette année, de beaux moments de joie et de convivialité.

Dans un premier temps, le 19 décembre dernier, le cinéma s'est invité à Altenheim pour présenter aux enfants présents ainsi qu'à leurs parents ; « Les 5 légendes », film qui a pu permettre aux enfants de comprendre les grosses difficultés que peuvent rencontrer un Marchand de Sable, un Père Noël, une

Petite Souris, ou encore un Lapin de Pâques !!! Le Croque-Mitaine rode...et ne rend pas la tâche facile...

Mais le Père Noël de la nouvelle région ACAL a su faire fi de ce méchant personnage pour venir gâter nos enfants envers et contre tout ! Ils ont donc reçu chacun un petit sachet de friandises, un sympathique goûter et un gros schmoutz du Père Noël en personne ! Ce qui n'a pas manqué d'impressionner les plus réticents...

Le 10 janvier, ce fût au tour des aînés de notre village d'être un peu gâtés... le « Danse Swing Club » de Niederhausbergen a donné beaucoup de vie et suscité de beaux rires grâce à sa prestation variée. Se sont succédées des danses de salon, de ballet, acrobatiques ou encore divertissantes comme la Salsa du Démon qui a clôturé le spectacle après avoir emmené une bonne moitié des convives sur la piste !!!



Le repas festif était gracieusement préparé par Alain Ringenwald et quelques membres du CCAS et servi par les membres du CCAS. Ceux qui l'ont souhaité, ont pu participer préalablement à l'office religieux fêtant le baptême du Seigneur. Durant cet après-midi récréatives, nos convives ont eu la joie de partager entre eux, avec leurs instances politiques, représentées par le Maire et son Conseil Municipal et religieuses, représentées en la personne de M. l'Abbé Tim Dietenbeck.

La photo souvenir de cette année sera l'emblème de la transmission intergénérationnelle, puisque le doyen de notre village a eu la joie de rencontrer et porter dans ses bras le plus jeune de nos concitoyens, Raylan Ringenwald âgé seulement d'1 mois  $\frac{1}{2}$  !!! C'est par la dégustation d'une délicieuse galette des rois que s'est clôturée la journée.

Que cette année 2016 soit pour chacun riche en santé, joie et paix afin de nous retrouver aussi rayonnants aux abords de 2017.

Rédacteur Murielle Wicker



### Les Grands Anniversaires 2016

BOKAN Marie	19 janvier 1926	90 ans
WURTZ Augustine	21 janvier 1931	85 ans
WALTER Rodolphe	29 juin 1931	85 ans
ULRICH Bernard	11 juillet 1931	85 ans

#### **Notre doyenne :**

Mme Marie-Thérèse MARXER : 92 ans

#### **Notre doyen :**

M. Antoine GENTNER : 93 ans

### Naissances

**14 août 2015 :** Lucas Mikaël Ange BUCHY, fils de Katerine BUCHY et Vincent BUCHY

**19 septembre 2015 :** Jasmyne Kahina KOSTMANN, fille d'Amandine KOSTMANN et Mickaël KOSTMANN

**20 novembre 2015 :** Raylan John Aloïs RINGENWALD, fils de Céline RIGENWALD et Alain RINGENWALD

### Décès

**2 Septembre 2015 :** Odile SCHUH

## Agenda des manifestations

**6 mars 2016 :** Fête paroissiale Fabrique de l'église

**12 mars 2016 :** Théâtre Altner Band

**13 mars 2016 :** Théâtre Altner Band

**19 mars 2016 :** Théâtre Altner Band

**8 mai 2016 :** Cérémonie du 8 mai

*N.B. : Les associations qui souhaitent faire paraître une date de manifestation, peuvent le faire savoir à la mairie, afin de l'intégrer dans le prochain bulletin communal.*

Réalisation du bulletin communal : Angélique MARXER